

L'ECHO DU CONSEIL MUNICIPAL

18 Mars 2024 à 20h



Nombre de membres en exercice : 14 / Présents : 11 / Représentés : 3 / Votants : 14 / Absents : 3

- Monsieur le Maire présente les comptes de gestion de la Commune, du service des Eaux, du service Assainissement et du service Bois et forêt pour l'année 2023, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.
- David SINAMA est président de la séance portant sur les comptes administratifs 2023, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats suivantes :

COMMUNE :

- Déficit d'Investissement	-188 151.82 €
- Excédent de fonctionnement	777 495.68 €
- Résultat de clôture	589 343.86 €
- Solde des restes à reporter en Dépenses d'Investissement	22 000.00 €
- Solde des restes à reporter en Recettes d'Investissement	22 000.00 €

Service des EAUX :

- Excédent d'Investissement	40 690.06 €
- Excédent de Fonctionnement	8 703.80 €
- Résultat de clôture	49 393.86 €
- Solde des restes à reporter en Dépenses d'Investissement	3 200.00 €

Service ASSAINISSEMENT :

- Excédent d'Investissement	74 562.80 €
- Excédent de Fonctionnement	55 217.84 €
- Résultat de clôture	129 780.64 €
- Solde des restes à reporter en Dépenses d'Investissement	2 000.00 €

Service BOIS ET FORET :

- Excédent d'Investissement	75 987.53 €
- Excédent de Fonctionnement	5 488.96 €
- Résultat de clôture	81 476.49 €
- Solde des restes à reporter en Dépenses d'Investissement	3 000.00 €

- Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif 2023, affecte le report des résultats sur l'exercice 2024 suivants à l'unanimité :
 - Budget COMMUNE : Déficit d'Investissement - 188 151.82 € / Compte 1068 section Investissement 188 151.82 / Excédent de Fonctionnement 589 343.86 €
 - Budget service EAUX : Excédent d'Investissement 40 690.06 € / Excédent de Fonctionnement 8 703.80 €

- Budget service ASSAINISSEMENT : Excédent d'Investissement 74 562.80 € / Excédent de Fonctionnement 55 217.84 €
 - Budget service BOIS ET FORET : Excédent d'Investissement 75 987.53 € / Excédent de Fonctionnement 5 488.96 €
- Monsieur le Maire et le Conseil Municipal délibèrent sur le budget primitif 2024 et votent les propositions suivantes à l'unanimité :
 - Budget COMMUNE :
 - Dépenses : Fonctionnement 1 496 475.86 € / Investissement 1 028 511.82 €
 - Recettes : Fonctionnement 1 496 475.86 € / Investissement 1 375 006.64 €
 - Budget service EAUX :
 - Dépenses : Fonctionnement 20 003.80 € / Investissement 30 600.00 €
 - Recettes : Fonctionnement 20 003.80 € / Investissement 54 240.06 €
 - Budget service ASSAINISSEMENT :
 - Dépenses : Fonctionnement 107 450.00 € / Investissement 20 300.00 €
 - Recettes : Fonctionnement 155 717.84 € / Investissement 99 512.80 €
 - Budget service BOIS ET FORET :
 - Dépenses : Fonctionnement 21 000.00 € / Investissement 61 700.00 €
 - Recettes : Fonctionnement 21 000.00 € / Investissement 77 587.83 €
 - Monsieur le Maire présente l'Etat 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanisme d'équilibre des réformes fiscales. Il propose de maintenir les taux votés en 2023, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer les taux suivants pour 2024 : Taxe d'habitation : 16.28% / Taxe foncière sur propriétés bâties : 36.42% / Taxe foncière sur propriétés non bâties : 28.78% (cotisation foncière des entreprises : 14.37%).
 - Monsieur le Maire suggère un projet d'illumination des vitraux de l'Eglise, présente deux devis et précise que le service technique est qualifié pour effectuer les travaux, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet, et confie les travaux aux agents du Service Technique.
 - Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition d'un projecteur de gobos dans le but d'animer et d'illuminer les festivités de la commune et présente les devis reçus. Le Conseil Municipal souhaite à l'unanimité, des explications supplémentaires sur l'écart tarifaire important. Monsieur le Maire propose d'ajourner la délibération et de présenter celle-ci lors d'une séance ultérieure.
 - Monsieur le Maire informe que la SAS MIL'VIN cesse son activité et a dénoncé le bail de location à la date du 31 mars 2024 établi à l'adresse 5 rue du Général Verneau et suggère de reconduire cette opération de « Commerce à l'Essai », mais de revoir le montant des loyers suite aux travaux de réfections et d'aménagement à venir. Il présente un dossier de reprise du local, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de reconduire l'opération et de déterminer les loyers comme suit : 1^{ère} année : 200€ / 2^{ème} année : 350€ / 3^{ème} année : 550€ et d'approuver le dossier de reprise présenté.
 - Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement d'évolution du « Commerce à l'Essai » prévu au 5 rue du Général Verneau et présente le devis des travaux d'électricité. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la réalisation des travaux ainsi que le devis de 1 800 € HT.

- Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement d'évolution du « Commerce à l'Essai » prévu au 5 rue du Général Verneau et présente le devis des travaux de sol et de plafond, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la réalisation des travaux ainsi que le devis de 2 653.35 € HT.
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier d'un administré souhaitant acquérir la parcelle AM 185 La Brune de 3a67ca, prolongeant sa propriété. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de vendre la parcelle et fixe le prix de vente à 500€.
- Monsieur le Maire informe qu'il convient de procéder au renforcement du réseau d'éclairage public en ajoutant un lampadaire dans l'impasse Jean Thiriot et présente un devis. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renforcement de l'éclairage ainsi que le devis de 680 € HT.
- Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2020-088 du 15 octobre 2020 relative à l'adhésion de la Commune auprès de l'Association « Le Souvenir Français » et suggère de renouveler cette adhésion et de porter le montant de la cotisation à 50€ annuel. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement ainsi que le montant de la cotisation.
- Monsieur le Maire propose l'adhésion de la Commune auprès de l'Association « La vie en Mieuse », et explique la dynamique de cette association. Le montant de la cotisation est de 200€. Le Conseil Municipal approuve à 10 voix pour et 4 absentions l'adhésion et le coût de la cotisation.
- Monsieur le Maire rappelle que les travaux sur le site des Ouillons ont débuté et que compte tenu des implantations à venir, il convient de renommer le projet « Aménagement d'un quartier de Commerces et de Loisirs » par « Aménagement d'un quartier de Services et de Loisirs », le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nouvelle dénomination.
- Monsieur le Maire suggère la création de 100 coins à l'effigie du Général Verneau pour remise aux Autorités lors de la Cérémonie des 80 ans du décès du Général et présente un devis. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création des coins, ainsi que le devis de 1109.90€ HT.
- Monsieur le Maire rappelle que l'Espace Verneau est dédié à la location de bureaux et informe que la surface du bureau N°3 a été révisée à 18.32m². Le montant du loyer demeure inchangé. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications.
- Monsieur le Maire rappelle la délibération N°2022-015 du 15 février 2022 instituant le travail à temps partiel et fait part de la demande d'un agent de porter son temps de travail de 80% à 90% à compter du 1^{er} avril 2024. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification du temps de travail de l'agent.
- Monsieur le Maire évoque les raccordements électriques collectif dans le cadre de « l'Aménagement d'un quartier de Services et de Loisirs » et présente un devis d'Enedis en précisant qu'une convention de servitude doit être établie entre la Commune et Enedis concernant l'extension de réseaux sur les parcelles n° ZH 135 et AL 147 / 148 / 169 / 108. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation des travaux, ainsi que le devis de 19 749.19 € TTC et la convention de servitude.



Compte rendu détaillé disponible sur « www.vignot.org » Rubrique « Conseils Municipaux et CR » ou consultable librement en Mairie.